



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2018

Etaiet présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Mickaël BESSERVE
- Frédéric DUGOUT
- Dominique FOURNIER
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS
- Roland VIALIS

Etaiet excusés :

- ◆ Jean-François MARCHEIX pouvoit à Frédéric DUGOUT
- ◆ Damian WALSH pouvoit à Mathieu THOMAS

Etait invitée :

- Laurie CHEFDEVILLE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018
3. Mandat au Centre de Gestion pour négocier le contrat groupe d'assurance statutaire
4. Soutien à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »
5. Précision sur la délibération initiale du PLU : rappel des objectifs
6. Validation projet de convention avec la société SAUR concernant la perception de la redevance assainissement du bourg
7. Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement
8. Décision sur les temps d'Activités Périscolaires (TAP)
9. Questions diverses.

La séance débute à 20h05.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, et propose de le valider.

- Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 est soumise au vote.

- Vote : 15 voix pour

3. Mandat au Centre de Gestion pour négocier le contrat groupe d'assurance statutaire

Actuellement, la commune est adhérente à la société d'assurance statutaire SOFAXIS pour la garantie contre les risques financiers découlant des obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail...) par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Puy-de-Dôme.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Un nouveau contrat prendra donc effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Le Centre de Gestion du Puy de Dôme peut souscrire pour l'ensemble des collectivités et établissements publics du département adhérents un contrat groupe auprès d'une compagnie d'assurance.

Le maire propose donc de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier, pour le compte de la commune, un contrat groupe d'assurance statutaire auprès d'organismes d'assurances agréés avec une adhésion facultative pour la commune.

- Vote : 15 voix pour

4. Soutien à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »

Le maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », demandée par l'Association des Maires Ruraux lors de son congrès national du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

L'AMRF demande notamment que cette loi prévoit en urgence la programmation et le financement en faveur du développement des territoires ruraux. Il s'agit de redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'action qu'aux territoires urbains.

Le Maire demande d'adopter cette motion de soutien.

- Vote : 15 voix pour

5. Précision sur la délibération initiale du PLU : rappel des objectifs

Le maire précise que la délibération initiale du PLU n'est pas assez précise sur les objectifs.

Nous devons apporter les précisions suivantes :

- mise en conformité avec le SCOT des Combrailles (voté en 2010)
- créer un développement harmonieux (grenelle 2)

Le maire demande l'autorisation de procéder à cette modification.

- Vote : 14 voix pour
1 abstention

6. Validation projet de convention avec la société SAUR concernant la perception de la redevance assainissement du bourg

Le maire précise que la redevance assainissement concerne uniquement les habitants du bourg qui sont les seuls à bénéficier de l'assainissement collectif.

Le SIAEP du SIOULET a conclu, après consultation selon le code des Marchés Publics, un nouveau contrat d'affermage pour l'exploitation de son service de distribution d'eau potable auprès de la société SAUR.

Il est convenu donc, pour chaque commune adhérente au SIAEP, de signer une nouvelle convention avec la SAUR pour le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Le montant de la redevance apparaîtra sur les factures d'eau des usagers concernés et elle sera de 2,05 € HT par facture et par usager, soit environ 430 € HT pour notre commune (210 factures par an)

Il convient de préciser que l'entretien de la station d'épuration fera l'objet d'un contrat à part avec la SAUR ou une autre entreprise.

Le maire propose de valider la convention proposée par la SAUR concernant le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.

- Vote : 15 voix pour

7. Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Depuis le 1^{er} septembre 2017, nous adhérons à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) dans le cadre d'une assistance technique, d'étude de faisabilité et de gestion administrative pour tous travaux de voirie, d'assainissement et eau potable, protection des milieux naturels et bâtiments publics, moyennant la somme de 4 € par an et par habitant

De plus, le contrat de contrôle et d'analyses des rejets de la station d'épuration avec le SATESE (1€ par an et par habitant), est arrivé à son terme au 31 décembre 2017 et les prestations prévues au contrat sont intégrées dans l'offre de service de l'ADIT.

Le maire propose donc, de dénoncer ce contrat et d'inclure les prestations dans l'adhésion à l'ADIT à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant la somme globale de 5 € par an et par habitant, soit le même coût que les deux prestations séparées.

- Vote : 15 voix pour

8. Décision sur les temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Actuellement les temps d'activité périscolaires sont financés par la communauté de communes à raison de 170 € en moyenne, par an et par enfant déduction faite des 50 € de fond d'amorçage versé par l'état.

A l'avenir, la poursuite du versement du fond d'amorçage n'est pas certaine.

Lors de la réunion de la commission « Enfance Jeunesse » de la communauté de communes, il a été décidé de proposer soit le retour à la semaine de 4 jours, soit le maintien de la semaine de 4 jours et ½ et des TAP avec une participation des parents de 17 € par mois et par enfant pour l'année scolaire.

Le conseil communautaire a décidé lors de la réunion du 27 février 2018 de suivre l'avis de la commission.

Le maire propose d'accepter la première proposition soit, le retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

- Vote : 15 voix pour

9. Questions diverses

- En 2008, un document d'arpentage a été établi par un géomètre concernant la cession (à titre gratuit) de terrain privé (52m²) à notre commune.

Aucun enregistrement n'a été fait depuis auprès du cadastre.

Le maire informe le conseil qu'il va procéder à la régularisation de cette transaction par le biais d'un acte administratif.

- Le maire informe des décisions prises lors du dernier conseil communautaire notamment :
 - ↪ Un point sur l'attribution de subventions de la communauté de communes dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat (dispositif « Habiter Mieux »)
 - ↪ La possibilité de versement d'une aide de la communauté de communes pour le ravalement de façade.
- Après visite sur place, il s'avère que le point d'aspiration prévu en cas d'incendie au village du Bost devra être vidé pour un nettoyage complet et celui de Ballot devra être contrôlé.
- La commission en charge de l'adressage a commencé son travail sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 21h31.

La secrétaire,

Le maire,